

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 241007-04)**

**SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie DUFUET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Claire MARJAK	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CRÉDIT DE  
PAIEMENT DU THÉÂTRE BÉHERIA**

Monsieur le Maire rappelle que la correction d'une autorisation de programme / crédits de paiements constitue une décision modificative.

Le projet de rénovation et d'extension du théâtre BÉHERIA étant en phase travaux, il convient de le corriger comme suit :

N° opératio n	Libellé	Montant prévisionnel total	2021	2022	2023	2024	2025
2022.01	Requalification et extension du théâtre Béheria	3 105 000	6 050	66 881	280 446	1 900 000	851 623

Il y a lieu de noter que ce projet bénéficie d'un soutien financier important de la part de partenaires, comme suit :

- 543 000 € par l'État au titre du fonds vert,
- 627 000 € par les autres collectivités que sont la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération Pays basque,
- 91 000 € de mécénat.

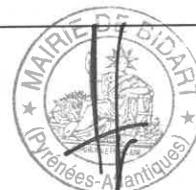
**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative AP/CP telle que présentée ci-dessus.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le *10.10.2024*  
et publication ou notification du *14.10.2024*

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI